## Pétrole et gaz du Canada-Loi

- M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je reconnais que le ministre doit avoir la possibilité de prendre la parole et que je pourrai répondre plus tard, mais il ne devrait pas fausser le sens de mes propos. Je n'ai jamais dit que les députés ne représentaient pas le peuple, ce sont les habitants du Nord qui l'ont dit. Le ministre a délibérément faussé mes propos.
- L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il est possible que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) n'apprécie pas l'interprétation que le ministre donne de certains de ses propos. Toutefois, il s'agit d'une controverse qui ne justifie pas un rappel au Règlement.
- M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'espère que cette interruption irrationnelle sera déduite de mon temps de parole.
  - M. Knowles: Vous avez 40 minutes.
- M. Lalonde: J'entends la voix du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je crois bien en effet que je dispose de 40 minutes.

Une voix: Vous n'êtes pas obligé de les utiliser.

M. Lalonde: Par conséquent, je ne tiendrai pas compte de cette intervention. Néanmoins, je dois rappeler au député que le comité s'est prononçé en faveur de séances supplémentaires et a décidé d'acquitter les dépenses des habitants du Nord qui voulaient comparaître devant le comité. Ces propositions ont été acceptées par le comité et le président les a confirmées.

En outre, à l'invitation du député de Nunatsiaq, deux députés libéraux se sont rendus dans le Nord et ont visité diverses localités. Ils ont rencontré un certain nombre de gens.

- M. Wilson: Qui a payé leurs voyages?
- M. Lalonde: Le député s'inquiète subitement de savoir qui a payé. Comme le député le sait pertinemment, les députés ont droit à 10 voyages par année n'importe où au Canada. Il aurait pu en profiter et prendre la peine de se rendre lui-même dans le Nord, comme le lui permet le Règlement de la Chambre, et comme auraient dû le faire beaucoup de députés de son parti, mais il n'a pas pris la peine de se prévaloir de ce privilège. C'est le problème du député après tout.
  - M. Waddell: C'est là un bien piètre argument.
- M. Lalonde: Je me suis rendu récemment dans l'ouest de l'Arctique où j'ai rencontré les représentants de plusieurs communautés.

En ce qui concerne les amendements, nous en avons tout un paquet à étudier aujourd'hui. Le comité en a examiné plus d'une centaine pour en adopter certains et en rejeter d'autres. Le député de Vancouver-Kingsway a parlé d'un dessin dans l'Alberta Report. Il aurait dû être plus attentif aux réunions du comité. Il aurait ainsi appris qu'il y avait bien plus d'amendements que ceux mentionnés dans le dessin en question. Je tiens à lui rappeler notamment que le gouvernement a présenté un amendement qui garantit expressément les droits des populations autochtones et qui dit que le bill ne modifie en aucune façon les titres et les droits que possèdent les peuples autochtones.

M. Waddell: Il y a de quoi rire.

- M. Lalonde: Le député dit que c'est risible. Mais il s'agit là précisément d'un des articles du projet de charte des droits que son parti a appuyé.
  - M. Waddell: C'est exact en effet.
- M. Lalonde: Cela n'a rien de risible. C'est là une assurance fondamentale donnée aux populations du Nord et en particulier aux peuples autochtones. Certains amendements offrent la possibilité aux peuples autochtones de participer activement à l'exploitation des ressources dans le Nord, soit à titre personnel, soit dans le cadre de coopératives ou de sociétés qu'ils pourraient constituer, que sais-je encore. C'est le gouvernement qui a proposé ces amendements. D'autres amendements prévoient la création d'instances consultatives qui veilleront à ce que les populations locales participent à l'exploitation des ressources et assurent le contrôle de cette exploitation en collaboration étroite avec le gouvernement.

Les terres du Canada représentent l'avenir de notre pays du point de vue des ressources naturelles, du pétrole et du gaz en particulier. Tous les spécialistes estiment que la sécurité en matière d'approvisionnements en pétrole et en gaz sera très probablement assurée grâce aux terres du Canada.

Qu'entendons-nous par terres du Canada? Le gouvernement n'essaie pas d'accroître son rayon du juridiction, puisque le bill dit que les terres du Canada sont ni plus ni moins que ce qu'elles étaient auparavant. Il n'y a aucune extention de juridictions et le gouvernement ne s'empare de rien. Le gouvernement fédéral légifère sur les terres du Canada depuis au moins 30 ans.

Comme je l'ai dit, le gouvernement a surtout agi par voie de règlements, ce qui n'est pas une bonne solution, et ces règlements sont insuffisants. Mais nous présentons aujourd'hui un cadre législatif qui permettra aux Canadiens de bien comprendre les règles du jeu. Les Canadiens sauront que le Parlement se sera prononcé sur le régime législatif à appliquer aux terres du Canada. Cela concerne au moins 40 p. 100 des ressources du Canada, et probablement plus. Cela s'applique à toutes les terres du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à toutes les ressources sous-marines qui gisent autour du Canada, au large de la côte ouest, dans le Nord et au large de la côte est. Voilà les terres du Canada. A titre de Parlement du Canada, nous en sommes responsables au nom de tous les Canadiens.

Il y a des gens—et nous les entendons de l'autre côté de la Chambre—qui ont peur d'assumer leurs responsabilités, qui croient qu'il ne faut pas confier au Parlement et au gouvernement fédéral le soin d'assurer l'exploitation rationnelle de ces terres. Ils prétendent que ces dernières et les ressources qu'elles renferment devraient être laissées aux gouvernements régionaux ou provinciaux. Nous autres, parlementaires qui constituons le Parlement du Canada, sommes si loin, si faibles, et si dépourvus d'imagination que nous serions incapables d'administrer ces terres dans l'intérêt de toutes les régions et de tous les Canadiens. Nous ne pourrions instaurer de régime qui permette la mise en valeur des richesses tout en protégeant l'environnement, ainsi que les droits et les intérêts d'autrui, par exemple les pêcheurs.